

PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

La procédure d'inscription et de réinscription en trois (03) points :

I- COMMENT PREPARER LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

1. GENERALITES

1.1. Les étudiants désireux de s'inscrire, pour la première fois, à l'UUA doivent consulter le site UCAO/UUA, avant de venir s'inscrire (www.ucaouua.com).

1.2. Lire attentivement les informations relatives à la filière choisie,

1.3. Télécharger le Règlement Intérieur en vigueur à l'UUA, et le lire très attentivement,

1.4. Télécharger la fiche d'engagement, à signer obligatoirement par l'étudiant et son père (ou sa mère),

2. DOSSIERS D'INSCRIPTION

2.1. Première inscription en Licence 1 à l'UCAO/UUA

Le dossier comprend :

- Une photocopie légalisée bulletin de la classe de Terminale ou de Première, sur présentation de l'original,¹
- Une photocopie légalisée de l'Attestation de Réussite au BAC, sur présentation de l'original,
- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois,
- Une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Une photo d'identité couleur de bon tirage.
- Une chemise à rabat de couleur bleu.

¹ Lorsque le BAC est obtenu en classe de Première, le dossier de candidature doit comporter, en plus de l'Attestation de Réussite au BAC, le dernier bulletin de la classe de Première.

2.2. Le dossier d'inscription des étudiants de Licence, Master et Doctorat venant d'une autre université ²

Les étudiants venant d'ailleurs, qui sollicitent directement une inscription en Licence 2, en Licence 3, en Master ou en année de Doctorat doivent d'abord obtenir une **autorisation d'inscription auprès de la structure de formation sollicitée**.

Pour cela, ils produisent un dossier de demande d'autorisation d'inscription comportant, les pièces académiques suivantes : la photocopie légalisée de l'Attestation de Réussite au BAC et, selon le niveau d'inscription sollicité, tous les documents académiques justifiant leur demande (les relevés de notes et les attestations de réussite de leur titre actuel). Une autorisation signée par le Doyen de la Faculté ou le Directeur de l'Institut leur sera délivrée, et fera partie intégrante du dossier d'inscription.³

II- LES ETAPES DE L'INSCRIPTION

1. L'inscription

Pour concrétiser son inscription il se rendre au service d'accueil de la Scolarité de l'UUA et suivre les instructions qui vous seront communiquées.

1.1. Etude et validation de dossier par les agents de la Scolarité,

1.2. Paiement des frais d'inscription à la banque BOA,

1.3. Prise de photo numérique par le service de la Scolarité de l'UUA (uniquement pas ailleurs),

1.4. Enregistrement du dossier validé par les agents de l'Accueil, sur présentation du Reçu de la BOA (seul le dossier validé est enregistré).⁴

1.5. Remise du document physique du Règlement Intérieur à chaque étudiant inscrit,

1.6. Validation du reçu de la banque (BOA) par la Caisse du service de la Comptabilité (à l'UUA uniquement),⁵

² Pour les étudiants venant d'ailleurs, déposer, à la Faculté ou à l'Institut de son choix, une demande d'autorisation d'inscription composée des pièces académiques qui justifient la demande du niveau sollicité. Se rendre à la scolarité de l'UUA, pour plus de renseignement.

³ Cette autorisation d'inscription est une pièce à joindre obligatoirement au dossier d'inscription, à fournir à la Scolarité, avant la validation de cette catégorie de candidature à l'inscription.

⁴ Le dossier validé comprend obligatoirement le reçu de la BOA et la « Fiche d'Engagement ».

⁵ Après chaque paiement des frais de la scolarité, faire valider ce paiement à la caisse

1.7. Remise de la cravate et du macaron,

2. La réinscription

Se rendre au service d'accueil de l'UUA et respecter les instructions qui vous seront communiquées.

2.1. Fiche d'engagement signée par l'étudiant et par le père ou mère de celui-ci,

2.2. Reçu de la BOA,⁶

2.3. Kit de réinscription à retirer à la Scolarité,

2.4. Validation du dossier d'inscription par les agents d'étude et de validation,

2.5. Enregistrement par le service de la Scolarité, du dossier validé,

2.6. Remise du document physique du Règlement Intérieur,

2.7. Validation du reçu de paiement par la Caisse de la Comptabilité,

2.8. Retrait de la cravate et du macaron.

NB. : Les fiches d'engagement non signée entraînent l'annulation de l'inscription ou de la réinscription pour un dossier incomplet.

Un communiqué par affichage des dossiers annulés sera publié, annonçant les étudiants concernés.

III- DOSSIER D'ANNULATION D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

1. Annulation automatique

1.1. Annulation pour dossier incomplet

Pour les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois à l'UUA, le paiement des frais de scolarité n'intervient qu'après l'étude et la validation du dossier d'inscription par les agents de la Scolarité. Tout dossier incomplet est rejeté, retourné au candidat, séance tenante, jusqu'à ce qu'il soit complété par le

⁶ Les anciens étudiants de l'UCAO/UUA, inscrits en 2015-2016 et non exclus de l'établissement, peuvent directement effectuer le paiement de leur droit d'inscription, sans attendre.

titulaire, dans les limites du délai prévu pour la clôture des inscriptions et réinscriptions.

N.B. Pour information, les inscriptions et réinscriptions commencent le 9 Août et prennent fin le 30 Septembre 2016.

1.2. Annulation pour fiche d'engagement non signée

La signature de la fiche d'engagement est obligatoire ; elle n'intervient qu'après l'étude et la validation du dossier d'inscription. Le dossier dont la fiche d'engagement n'est pas signée par les principaux signataires (l'étudiant, le père ou la mère) est systématiquement annulé, sans que les frais d'inscription soient remboursés.

2. Annulation sollicitée

Une inscription peut toujours être volontairement annulée. Si elle doit intervenir, il faut obligatoirement le signaler et entamer la procédure d'annulation.

2.1. Une année commencée, une année due

Si l'étudiant qui annule son inscription ne le signale pas, il est considéré, à la fin de l'année académique, comme étant présent toute l'année et, par conséquent, il doit payer la totalité de la scolarité dont le montant varie selon les niveaux d'étude.

2.2. Annulation deux semaines après l'inscription

Pour une annulation qui intervient deux semaines après le paiement des frais d'inscription, seulement 150.000 F sont remboursables à l'étudiant.

2.3. Annulation pour un cas de désistement

En cas de désistement immédiat dans les 72h qui suivent l'inscription, il n'est remboursé à l'étudiant que 175.000 F.

3. Bien retenir

3.1. Validation obligatoire des paiements effectués à la BOA

Chaque paiement des frais de scolarité au cours de l'année, suivant le rythme des échéances fixées, doit faire l'objet d'une validation par son

enregistrement à la caisse de l'UUA. Cette opération effectuée par l'étudiant permet de créditer son solde. Si par négligence elle n'est pas effectuée, le compte de l'étudiant n'est pas crédité.

3.2. Les conséquences relatives à un reçu de paiement non enregistré par la Caisse de l'UCAO/UUA

A la fin de l'année et au moment de la proclamation des résultats définitifs, l'étudiant qui n'enregistre pas ses reçus de paiement restera devoir à l'UUA, tant que la Caisse n'aura pas crédité son compte en enregistrant ses reçus de paiement. La conséquence fâcheuse de cette négligence : les résultats définitifs ne seront pas communiqués. Il en sera ainsi, jusqu'à ce que l'étudiant enregistre à la Caisse les reçus qui ne le sont pas.

3.3. Respecter les consignes

La Scolarité invite les étudiants et parents d'étudiants à respecter toutes les consignes qui leur sont données, en vue d'éviter les désagréments fâcheux dus aux négligences.

Dans le respect scrupuleux de la procédure, nous souhaitons une excellente année académique 2016-2017 à tous nos étudiants et plus particulièrement aux nouveaux venus.

La Scolarité